

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°39 du 24 septembre 2010

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°7

ARRÊTÉ N° 1175/DEF/DCSCA
portant création du foyer du détachement air de Douchanbé.

Du 26 août 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation ».

ARRÊTÉ N° 1175/DEF/DCSCA portant création du foyer du détachement air de Douchanbé.

Du 26 août 2010

NOR D E F E 1 0 5 1 9 6 3 A

Référence :

Code de la défense - partie réglementaire, III.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 724.1.2

Référence de publication : BOC N°39 du 24 septembre 2010, texte 7.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles R. 3412-5, R. 3412-6 et R. 3412-17,

Arrête :

Art. 1er. Le foyer du détachement air de Douchanbé est créé à compter du 1^{er} septembre 2010.

Art. 2. Le foyer du détachement air de Douchanbé est un foyer interarmées, placé sous la tutelle du commandant du détachement air de Douchanbé.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de division,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Alain FERRAND.